



# Entre prime attendue et avenant révolu, FO continue le combat.

## COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 12 OCTOBRE 2021

### COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION

#### CCNT51

#### Ordre du jour :

1. Mesure Laforcade 1 « personnels soignants »
2. Prime Grand Âge
3. Mesure Segur 2
4. Echanges autour de l'aide à domicile
5. Questions diverses

#### 1. Mesure Laforcade 1 « Personnels soignants » :

Comme il n'y a pas eu de signature majoritaire de l'avenant, la FEHAP a fait une recommandation patronale (qui remplace la décision unilatérale) et l'a envoyée au Ministère dans le cadre de la procédure d'agrément.

#### 2. Prime Grand Âge :

La FEHAP fait part de la situation ubuesque dans laquelle elle se trouve sur l'avenant majoritaire de la prime Grand Âge. Cette mesure prise il y a 3 ans, exclusivement pour le secteur public, a fait l'objet de discussions avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en 2020. Cela a abouti à un accord autorisant la FEHAP à porter l'avenant qui a été signé par FORCE OUVRIÈRE, la CGT et la CFE-CGC. Mais faute de moyens à la hauteur des besoins, l'agrément est bloqué et refusé en l'état. La DGCS a refait les calculs, apparemment ils n'ont pas l'enveloppe suffisante pour financer la mesure globale. Donc, ils demandent que l'avenant soit revu à la baisse, à hauteur de 70 € brut sur l'année 2021 avec une rétroactivité à compter du mois de juin 2021. La DGCS explique que ce n'est pas un solde de tout compte en promettant une hausse en 2022 en fonction de la loi de financement de la sécurité sociale et idem sur 2023.

**Pour FO** la question se pose de sa présence en CPPNI. La preuve est une nouvelle fois faite que ce gouvernement méprise les négociations paritaires et les salariés du secteur. Cela fait 3 ans que la discussion a lieu pour arriver à 118 € brut, et aujourd'hui, le ministère annonce qu'il n'a pas le budget pour cette mesure. Cette proposition de nouvel avenant est inacceptable. Aujourd'hui les salariés désertent notre secteur, recherchant de meilleures conditions de travail et de salaires plus élevés. Ce gouvernement est capable de sortir plus de 500 milliards pour les grandes entreprises mais rien pour les salariés de notre secteur, alors que leur professionnalisme a permis la continuité des soins et des services tout au long des différentes vagues de la pandémie de COVID 19.

### 3. Mesure Ségur 2 :

La FEHAP informe les organisations syndicales que l'enveloppe pour la mesure Ségur 2 est inférieure de 30 % par rapport à celle du secteur public et qu'elle s'élève donc à 80,83 millions d'euros. La problématique était pour la FEHAP d'obtenir la fongibilité des fonds entre le sanitaire et le médico-social. Cela a été fait et la FEHAP propose à la signature, sans négociation possible, un avenant relatif à la revalorisation salariale « Ségur 2 ».

Cet avenant prévoit le versement d'une prime (sous réserve de l'obtention du financement correspondant) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux, sur les bases suivantes pour un salarié à temps complet :

- **60 euros brut mensuels** pour les métiers suivants : infirmiers D.E. ou autorisés, infirmiers en pratique avancée, infirmiers spécialisés diplômés, formateurs IFSI, encadrant de l'enseignement de santé, encadrant d'unité de soins, cadres infirmiers (surveillants chefs), cadres infirmiers (surveillants généraux), cadres de l'enseignement de santé, cadres coordonnateurs des soins (infirmiers généraux adjoints), cadres coordonnateurs des soins (infirmiers généraux), masseurs-kinésithérapeutes, encadrants d'unité de rééducation, cadres de rééducation, manipulateurs d'électroradiologie médicale et leur chefferie, orthophonistes et leur chefferie, orthoptistes et leur chefferie, ergothérapeutes et leur chefferie, psychomotriciens et leur chefferie, pédicures – podologues et leur chefferie, préparateurs en pharmacie, préparateurs en pharmacie chef de groupe, techniciens de laboratoire et leur chefferie, sage-femmes et leur chefferie.

- **19 euros brut mensuels** pour : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, directeurs des soins, technicien supérieur en prothésie-orthésie, dosimétriste et autre personnel de radiologie, diététicien.

**Pour FO, on est très loin des promesses d'Olivier Véran et de la transposition à l'identique du Ségur public.**

**Il nous a adressé un courrier du 20 juillet 2020 dans lequel il s'engageait à : « Une transposition de la revalorisation des grilles de rémunération des personnels paramédicaux, des filières rééducation et médicoteknique de la fonction publique hospitalière au sein des établissements hospitaliers et des EHPAD des secteurs privés non lucratif et lucratif ».**

**Pour FORCE OUVRIÈRE**, les blocs de métiers, qui ont été imposés par le Ministère à la FEHAP sont injustes, incompréhensibles et inacceptables !

Les AMP/AES sont carrément exclus !

Comme nous l'avons déjà dit : comment faire confiance à ce gouvernement qui ne fait que mentir ?

### 4. Echanges autour de l'aide à domicile :

Suite à l'agrément de l'avenant 43-2020 qui revalorise les salaires de 13 à 15 % dans la CCN de la Branche de l'aide à domicile, la FEHAP proposera un avenant concernant les services d'aide à domicile et les SPASAD : projet de texte à venir.

**FO sera très vigilante par rapport à la proposition d'avenant, d'autant plus que suite à l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 certains métiers de la Branche de l'aide à domicile se retrouve sous le SMIC lors des quatre premières années dans le métier.**

## 5. Questions diverses :

La FEHAP informe les Organisations syndicales qu'avec NEXEM, ils ont acté l'ouverture des procédures pour arriver d'ici quatre à cinq ans à la fusion de nos branches professionnelles. La décision a été prise d'un travail commun sur 5 thèmes :

- Revalorisation salariale.
- Formation initiale, continu, apprentissage, évolution entre les métiers.
- L'emploi : avec l'appui de Myriam El khomri.
- Convention Collective Unique Etendue : des orientations ont d'ores et déjà été définies :
  - un socle commun avec des sous-déclinaisons par secteur d'activité.
  - la valorisation des compétences.
  - la facilitation des parcours professionnels.
- Communication autour des métiers de la Santé et du médico-social.

**Pour FO**, aujourd'hui la question de l'attractivité ne peut pas se traiter sans revalorisation salariales, des moyens à hauteur des besoins pour de meilleures conditions de travail. Affirmer que la négociation d'une Convention Collective Unique serait la solution est une mascarade. Celle-ci ne sera jamais de « haut niveau » comme certains le disent. Elle serait le reflet de ce qu'il se passe aujourd'hui, une volonté de réduire encore les moyens alloués à notre secteur.

Quid d'UNICANCER ? A notre connaissance, ils ont annoncé que pour l'instant ils ne souhaitent pas entrer dans la négociation d'une CCU.

La FEHAP répond que la discussion a eu lieu avec UNICANCER. En effet, pour l'instant ils restent en retrait, ils attendent de voir les éléments qui seront avancés avant de prendre une décision.

La FEHAP explique qu'aujourd'hui, chacune des conventions collectives n'arrive pas à être entendue seule. Pour eux, ils n'ont pas le choix, ils doivent aller vers une convention collective unique étendue qui permettra d'avoir plus de poids pour négocier.

**Pour FO, c'est un leurre, encore une fois nos employeurs ne font qu'être les exécutants des décisions de ce Gouvernement.**

La FEHAP précise qu'au sein d'AXESS, aujourd'hui, un travail est mis en place pour aboutir à un accord sur la qualité de vie au travail (QVT) et une étude a été demandée à l'Observatoire sur l'égalité Homme/Femme.

**FO comprend donc que la négociation salariale et des classifications tombe à l'eau.**

La FEHAP confirme. Elle répond ainsi à la question de la CFE-CGC sur les nouveaux métiers en expliquant qu'elle souhaite inscrire l'ensemble de ces sujets directement dans le travail sur la CCU.

**La conclusion pour FO est que les salariés en ont marre d'attendre des revalorisations salariales qui ne viennent pas. Ils sont combatifs et ne vont plus attendre bien longtemps pour exprimer leur colère.**

La FEHAP confirme la CPPNI du 13 janvier 2022 qui a été ajoutée au calendrier 2022.

Prochaine CPPNI, le 9 novembre 2021.

**Pour FO** : Murat Berberoglu, Franck Houlgatte, Nathalie De Oliveira Callanquin